



Congrès d'étude Pour la défense du service public, de la liberté académique et du personnel

Le SNESUP-FSU a tenu son congrès d'étude les mercredi 3 juin et jeudi 4 juin à l'université du Havre. Plus de 60 délégué·es d'une quarantaine d'établissements ont contribué aux travaux pour approfondir collectivement notre réflexion et nourrir nos arguments pour résister à la lame de fond qui traverse l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et plus largement la société, et défendre un ESR public fort, ouvert à toutes et à tous, émancipateur, démocratique et collégial, qui soit en mesure de répondre aux problématiques sociales contemporaines.

La situation financière des universités est désastreuse. Cette année, la quasi-totalité d'entre elles a présenté des budgets prévisionnels en déficit et est conduite à prendre des mesures qui s'apparentent à de véritables plans sociaux (gels de postes, campagnes d'emploi réduites, non-renouvellement de contractuel·les) qui affectent l'offre de formation (diminution des capacités d'accueil, fermeture de filières, de sites) et la recherche (réduction des budgets de fonctionnement, gel des investissements). La réforme de la formation des enseignant·es est symptomatique de cette situation. Pensée sans moyens, elle donne lieu à des mesures brutales qui déstabilisent les équipes et prévoit de laisser sans solution de nombreux·ses non-lauréat·es. À cela viennent s'ajouter des attaques frontales portées contre la science, en particulier par l'administration américaine, mais également en France où la liberté académique est remise en cause (notamment par le ministre lorsqu'il incite à annuler un colloque au lieu de garantir sa bonne tenue).

Les trois thématiques retenues pour ce congrès visaient à éclairer trois phénomènes actuels, nouveaux ou anciens, mais qui tous trois affectent aujourd'hui fortement l'ESR et le syndicalisme et leur imposent de devoir chercher des réponses adaptées. Plus précisément, les thèmes suivants ont été traités : « Militer et exercer ses missions dans un contexte de montée de l'extrême droite et de diffusion de ses idées », « Enjeux et conséquences de la transformation du doctorat sur l'enseignement supérieur et la recherche », « Intelligence artificielle, enjeux et impacts sur nos métiers ».

Nous vous livrons dans ce dossier les textes qui sont le résultat des discussions et synthèses réalisées durant les deux jours de réflexion collective. Dans un contexte particulièrement difficile sur de nombreux plans, le SNESUP-FSU sort de ce congrès consolidé, avec des pistes solides pour poursuivre son action pour le développement d'un service public de l'ESR ambitieux, au service de l'intérêt général et du plus grand nombre. ■



Appel du congrès

Le SNESUP-FSU appelle à ne pas appliquer la différenciation des droits d'inscription

Conditions de travail et d'études mises à mal par des budgets de plus en plus contraints et des réformes délétères, marchandisation du savoir, remise en question de la liberté académique... Les combats à mener sont nombreux pour défendre un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ambitieux, émancipateur, au service de l'intérêt général.

La colère monte. Les mobilisations se sont multipliées depuis le début de l'année universitaire.

L'offensive se poursuit sur le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Le décret sur les droits d'inscription différenciés pour les étudiant-es extracommunautaires a été publié le 19 mai. Il transforme les étudiant-es étranger-ères en une simple variable d'ajustement budgétaire et relègue au second plan les valeurs humanistes et universalistes qui fondent l'université en instaurant la préférence européenne. La loi Baptiste de régulation de l'ESR privé, validée en première lecture par le Sénat le 1^{er} juin, renforce quant à elle la marchandisation du savoir, tandis que les établissements publics expérimentaux sont érigés comme le modèle de l'université de demain. Les expérimentations menant aux grands établissements sont coûteuses, antidémocratiques, et affaiblissent le statut protecteur de nos universités publiques défini par le Code de l'éducation. Dans ce contexte, les logiques de concurrence et les budgets austéritaires remettent chaque jour toujours plus en cause les missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'intérêt général s'éloigne au profit de quelques-un-es, la dégradation des conditions de travail et d'études se poursuit et la liberté académique est fragilisée.

La réforme de la formation des enseignant-es et des CPE avance également à marche forcée, au prix d'une forte insécurité pour les équipes et les étudiant-es. Si la rémunération des lauréat-es en M1 constitue une mesure positive, elle s'accompagne de suppressions de postes, de l'utilisation des M2 comme moyens d'emploi à mi-temps et d'une injonction à faire assurer 50 % de la formation par du personnel non universitaire, ce qui dégrade les conditions de formation et de travail et réduit le caractère universitaire de la formation. Sur le terrain, les conséquences sont déjà visibles : inégalités territoriales, fermetures de parcours, accueil très insuffisant des non-lauréat-es en master métiers

de l'enseignement et de l'éducation, manque de visibilité sur les services et mise en concurrence des collègues.

SE MOBILISER

Face à cette vague, la colère monte. Les mobilisations se sont multipliées depuis le début de l'année universitaire. Elles ont été variées, ciblées, menées nationalement ou plus localement, avec les étudiant-es, essentiellement contre les droits différenciés, pour un autre budget, pour une université ouverte et émancipatrice, mais également contre les violences sexistes et sexuelles, contre la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignant-es, pour l'amélioration des conditions de travail et d'études et la défense de la liberté académique. Les mobilisations ont été portées par une intersyndicale unie et unitaire dans son arc complet. Rassemblements, manifestations, boycotts du CSA et du Cneser, motions votées dans de nombreux établissements, dans certaines sections CNU, par des sociétés savantes, dans des laboratoires, le SNESUP-FSU appelle à poursuivre cette dynamique unitaire et à travailler à son amplification malgré la répression syndicale croissante dont la deuxième mise en examen en six mois, pour diffamation, de la secrétaire générale de la CGT est emblématique.

Les interventions policières qui se multiplient sur les campus, les intimidations envers les étudiant-es mobilisé-es, les convocations par la police et les pressions hiérarchiques sur les collègues engagé-es dans les actions collectives ou au sein des instances locales témoignent d'un durcissement préoccupant. Elles visent à faire disparaître toute forme de contre-pouvoir, à affaiblir l'engagement collectif et les mobilisations. Le SNESUP-FSU dénonce ces procédures-bâillons et ces entraves à l'activité et à la liberté syndicales. Il appelle à redoubler de force et à amplifier les mobilisations avec rigueur et détermination.

Le SNESUP-FSU appelle dès maintenant les présidences d'université, dont certaines se



sont déjà positionnées contre le décret consacrant la préférence nationale, à ne pas appliquer le décret relatif aux droits différenciés, et les collègues et les responsables de formation à faire pression en ce sens. Il appelle l'ensemble des collègues et des équipes pédagogiques à intervenir dans leurs établissements pour empêcher sa mise en œuvre et pour obtenir son retrait. Il appelle à continuer à lutter dans les composantes pour empêcher la fermeture de formations, pour rendre effectif le droit à la poursuite d'études, pour défendre la recherche publique au service de l'intérêt général.

Le SNESUP-FSU défend une formation des enseignant-es et des CPE universitaire adossée à la recherche, construite par les équipes, avec des moyens pérennes pour la reconnaissance de toutes les activités liées à la formation. Il appelle à refuser la logique de désuniversitarisation à l'œuvre. Les Inspé doivent rester des lieux de formation universitaire, et non devenir des « annexes » des rectorats.

Le SNESUP-FSU exige un arrêt des expérimentations et, pour les grands établissements déjà constitués, que le Code de l'éducation s'applique de manière homogène à tous les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, en supprimant les dérogations qu'il permet à ces grands établissements.

Dans toutes les instances, il appelle à porter des alternatives aux propositions régressives de certaines gouvernances concernant nos métiers

et notre environnement de travail, et à intervenir pour imposer notre conception d'un ESR ambitieux, démocratique et émancipateur, pour les étudiant-es comme pour le personnel.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

L'année universitaire qui arrive sera décisive à plus d'un titre. Les résultats des élections professionnelles entre le 3 et 10 décembre conditionneront la capacité de la FSU et du SNESUP-FSU à agir syndicalement avec force et efficacité. Le SNESUP-FSU appelle toutes les équipes militantes à se mettre sans attendre en ordre de bataille, à constituer des listes partout où cela est possible dans l'unité la plus large et à préparer une campagne offensive à l'automne pour faire voter massivement pour la FSU.

Le développement du service public et le syndicalisme dans son ensemble sont des remparts essentiels dans un contexte de montée de l'extrême droite et de diffusion des idées réactionnaires. Le SNESUP-FSU appelle à relancer la syndicalisation et à mener une campagne pour renforcer notre capacité à défendre et gagner de nouveaux droits pour le personnel.

Le SNESUP-FSU appelle à renforcer dès maintenant toutes les dynamiques de rassemblement et d'unité la plus large possible : dans notre organisation, au niveau de l'intersyndicale, et au-delà dans l'ensemble du mouvement social. ■

Le SNESUP-FSU appelle à renforcer dès maintenant toutes les dynamiques de rassemblement et d'unité la plus large possible.

42 POUR, 4 CONTRE, 4 ABSTENTIONS, 1 NPPV





THÈME 1

Militer et exercer ses missions dans un contexte de montée de l'extrême droite et de diffusion de ses idées

Face à la place grandissante de l'extrême droite dans la vie politique française, lutter pour l'État de droit et la liberté académique constitue une priorité, en particulier en renforçant le syndicalisme au sein des établissements, pour contrer toute tentative de musellement des universitaires.

Faire barrage à l'extrême droite exige des réponses concrètes aux urgences qui fracturent le pays.

La séquence électorale municipale en mars illustre malheureusement l'ancrage et la propagation d'une vague brune n'épargnant aucun secteur de la société. En 2014, près d'un demi-million de nos concitoyen·nes vivaient dans une commune administrée par l'extrême droite. Douze ans plus tard, et après la contre-performance du Rassemblement national (RN) en 2020, ce chiffre a triplé, pour atteindre 1,5 million. Ce calcul ne prend pas en compte les listes non étiquetées, dont les conseiller·ères municipaux sortiront du bois lors des prochaines sénatoriales. Le risque de voir le RN et ses allié·es, et celles et ceux dont les positions sont de plus en plus perméables à leurs idées et pratiques, accéder aux plus hautes responsabilités du pays n'aura jamais été aussi haut.

Partout où l'extrême droite gouverne, c'est le même bilan : justice sous contrôle, presse muselée, syndicats et associations entravés, droits sociaux laminés, droits des femmes attaqués, urgence climatique niée. Faire barrage à l'extrême droite exige des réponses concrètes aux urgences qui fracturent le pays : redonner du sens au travail, agir pour le pouvoir d'achat, protéger les plus précaires, investir dans les services publics, lutter contre les inégalités territoriales, accompagner les transitions industrielle et écologique, renforcer la démocratie locale et sociale. Pour empêcher l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite, il faut ouvrir une alternative. Pour ouvrir une telle alternative, le développement de luttes sociales est indispensable. C'est le rôle du syndicalisme combatif et de transformation sociale auquel contribue le SNESUP-FSU.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), les tentatives et les signes d'implantation se multiplient (listes corporatistes, discours anti-« wokisme », attaques en particulier contre les SHS, tags fascistes, annulation de colloques, retrait de financements régionaux, etc.). L'université n'est pas en dehors de la société. Les idées nauséabondes

de l'extrême droite la contaminent également : remise en cause de l'État de droit, procédures-bâillons et d'intimidation, attaques sur les réseaux sociaux, tri social, discours racistes et xénophobes, droits d'inscription différenciés et préférence nationale... Comme la justice ou la presse, l'université est une de ses cibles privilégiées, parce qu'elle est l'un des derniers remparts. L'indépendance de sa recherche, la liberté académique de ses enseignant·es, enseignant·es-chercheur·ses et chercheur·ses sont au cœur d'enjeux qui engagent l'exercice même de la démocratie.

Le poids grandissant des idées d'extrême droite et l'éventualité de son accès au pouvoir en France en 2027 ont des conséquences sur l'exercice de nos métiers et de notre militantisme. Il est indispensable de poursuivre la réflexion sur le renouveau syndical, la protection des données, des militant·es, du personnel de l'ESR, etc.

SOLUTIONS CONCRÈTES

Face aux urgences qui divisent le pays et qui alimentent le discours de l'extrême droite, quelles solutions concrètes pouvons-nous apporter ?

L'accès de l'extrême droite aux plus hautes responsabilités en 2027 n'est pas inéluctable. Dans ce contexte, la lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques constitue notre priorité et nécessite de renforcer le syndicalisme, en premier lieu au SNESUP-FSU, de réaliser l'unité de l'intersyndicale, et de multiplier les formations pour outiller les militant·es dans les sections. Là où cela est possible, des travaux avec Vigilance et initiatives syndicales antifascistes peuvent être engagés.

COMMENT EXERCER NOS MISSIONS DANS CE CONTEXTE ?

Il importe de préserver la liberté académique et de contrer toute tentative de museler et de criminaliser l'expression et la pensée critiques. L'une de nos priorités est de protéger en particulier les



sciences sociales, qui, en France, sont régulièrement attaquées par l'extrême droite, qui conteste sans retenue leur légitimité scientifique.

Dans les établissements, les tentatives répétées d'empêcher les réunions sur la Palestine marquent un tournant dans les attaques des libertés académiques. L'annulation du

Au sein des universités, le rôle des exécutifs dans le cadre du respect des franchises universitaires sera déterminant et il est impératif de tirer parti de cette singularité de nos statuts et périmètre professionnel. À ce titre, nous rappellerons aux président-es d'université leur responsabilité collégiale.



colloque sur la Palestine au Collège de France à la suite de l'intervention du ministre de l'ESR, au motif d'un éventuel trouble à l'ordre public, est un indice particulièrement inquiétant du risque de dérive liberticide dans nos institutions. La réglementation déjà existante relative à « la protection du potentiel scientifique et technique de la nation », l'extension des zones à régime restrictif et leur application abusive aggravent des effets qui menacent la liberté académique et les franchises universitaires. L'enseignement supérieur doit rester un lieu de savoir critique, un espace de formation intellectuelle et de résistance face aux obscurantismes. Ce principe fondamental pourrait également être mis à mal par le risque de nominations dérogeant au processus collégial dans les corps d'enseignant-es-chercheur-ses ou plus encore d'enseignant-es-chercheur-ses associés.

COMMENT MILITER DANS CE CONTEXTE ?

Un observatoire de l'extrême droite dans l'enseignement supérieur et la recherche pourrait être un outil de vigie. En outre, il faciliterait des réactions unitaires pour contrer les attaques des politiques d'extrême droite sur les acteur·rices du service public de l'ESR. Cet outil permettrait d'enrichir le travail engagé dans le cadre de l'intersyndicale à cinq (FSU, CGT, Solidaires, CFDT, UNSA).

Se protéger de l'arbitraire, c'est se syndiquer (cet engagement syndical confidentiel ne regardant que l'agent-e), porter des revendications pour le service public d'ESR et leurs agent-es. Les défendre constitue le premier rempart contre l'extrême droite. ■

50 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION, 0 NPPV

L'enseignement supérieur doit rester un lieu de savoir critique, un espace de formation intellectuelle et de résistance face aux obscurantismes.



THÈME 2

Enjeux et conséquences de la transformation du doctorat sur l'ESR*

Loi de programmation de la recherche de 2020, approche par compétences, serment du docteur, évolution du comité de suivi individuel, rapport Pommier-Lazarus, renforcement de l'ingérence du privé... Quels sont les impacts de ces transformations majeures du doctorat sur la recherche et sur le métier des enseignant-es-chercheur-ses ?

La mise à l'écart de l'institution et de nos compétences métiers contribue à l'invisibilisation de notre métier et de notre rôle.

Le rapport Pommier-Lazarus, paru en 2024, est une grande source d'inquiétudes pour notre syndicat. Il s'inscrit dans la lignée de la loi de programmation de la recherche de 2020, de communiqués et de rapports divers, mais aussi de nombreuses actions mises en place (serment du docteur, approche par compétences, création du contrat doctoral de droit privé, évolution continue du comité de suivi individuel [CSI], portfolio...). Sous couvert de revalorisation de l'image du doctorat dans la société, il propose une stratégie d'évolution du doctorat orientée (mise en place d'un préjury pour valider des compétences, stages en immersion en entreprise, etc.) pour renforcer l'ingérence du privé dans le domaine académique, comme en témoigne l'intérêt du Medef pour le sujet. De plus, il ne tient absolument pas compte de la diversité des situations du doctorat. S'il était mis en œuvre, il engendrerait une transformation en profondeur du doctorat et par ricochet du métier des enseignant-es-chercheur-ses. Lors de ce congrès d'étude, nous nous sommes donc interrogés sur les transformations en cours, leurs impacts et sur les pistes d'action pour revaloriser le doctorat sans le dénaturer.

CONSTATS

La baisse de l'attractivité pour le doctorat est réelle. Le nombre de premières inscriptions en doctorat a chuté de 17,1 % entre 2009 et 2021 (- 3 371 inscriptions) toutes disciplines confondues. Si la liberté encore visible du domaine académique ou la pénurie de postes en entreprise dans certains domaines peuvent conduire certain-es étudiant-es à s'engager dans un doctorat, les freins semblent nombreux (obtention d'un contrat doctoral ou d'un financement, manque de perspectives d'emploi, quantité de travail à fournir...). [...] Le glissement vers l'activité de recherche privée est aussi évident au niveau des écoles doctorales. [...]

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES DOCTORANT-ES

La diversité des situations des doctorant-es en matière de financements (avec ou sans ; sur contrat ; sur projet...) donne lieu à des situa-

tions très diverses, notamment en termes d'autonomie et de conditions de travail. [...]

Le double statut étudiant-e/chercheur-se en formation est à conserver, car il marque notamment la dualité du statut du-de la doctorant-e. Cependant, il ouvre la porte à des situations variables selon les endroits. [...]

Les conditions de la maternité et les droits afférents sont également affectés par la diversité des situations. Les thèses financées sur ANR ne donnent pas systématiquement droit à une prolongation du financement, tandis que pour les doctorantes sans financement, absolument rien n'est prévu par les écoles doctorales, laissant la possibilité aux directeurs de thèse d'exiger des rendus ou de programmer des réunions à n'importe quelle période.

La normalisation de la durée de la thèse pose question quelle que soit la discipline. [...]

La question de la publication d'articles en cours de doctorat est une pratique courante dans certaines disciplines, mais peut conduire à des contraintes voire à des dérives (exigence d'article pour soutenir, temps de travail sur le manuscrit réduit, thèses « sur articles »...). Il convient d'éviter que la course aux publications à laquelle sont soumis les titulaires touche aussi les doctorant-es, qui doivent être préservés, autant que possible, de la tension qu'elle génère.

Le CSI est à l'origine un dispositif permettant d'offrir une possibilité au-la doctorant-e de faire remonter des problèmes d'encadrement pour débloquer des situations. La question du choix des membres apparaît cependant cruciale et il est souhaitable qu'un-e des membres soit exclusivement choisi-e par le-la doctorant-e. [...]

IMPACTS SUR LE MÉTIER D'ENSEIGNANT-E-CHERCHEUR-SE

S'il n'y a pas lieu à ce stade de remettre en cause l'existence du CSI mis en place à la demande des doctorant-es, son dévoiement par rapport aux objectifs initiaux est très clair. Le CSI tend à devenir un outil de contrôle à tous les points de vue. Si un scientifique spécialiste du domaine peut être utile dans le comité de suivi indivi-

* Texte complet disponible sur le site : www.snesup.fr/theme-2-enjeux-et-conséquences-de-la-transformation-du-doctorat-sur-lesr.

duel, ce dernier ne peut être ni un moyen de contrôler le sujet de thèse (en ce sens, il participerait à l'attaque de la liberté académique), ni un comité de pilotage du-de la doctorant-e (auquel cas, il se substituerait à l'équipe encadrante), ni un outil de suivi au long cours de la thèse avec validation du portfolio par le biais de l'approche par compétences. Il doit rester un regard extérieur pour évaluer la soutenabilité de la charge de travail du-de la doctorant-e et la qualité de ses conditions de travail matérielles. La dérive en termes de temps de travail pour les membres des CSI est également sensible et rend la période mai-juin encore plus dense.

Les transformations en cours sur le doctorat portent le risque de dépossession du doctorat pour les enseignant-es-chercheur-ses afin de le façonner selon l'objectif de lien avec les entreprises soutenu par le ministère et le gouvernement. La mise à l'écart de l'institution et de nos compétences métiers contribue à l'invisibilisation de notre métier et de notre rôle. Si le lien avec les entreprises au travers de collaborations se développe depuis longtemps par choix dans certaines disciplines, ou par contraintes de recherche de financement notamment avec la baisse du nombre de financements doctoraux, la dérive du tout-innovation est inquiétante, d'autant qu'elle s'accompagne d'un discours dévalorisant sur le milieu académique dans nombre de cas. [...]

Si la relation encadrant-e-doctorant-e est par construction dissymétrique et que les formations peuvent être utiles, la volonté d'imposer des formations obligatoires à tous les encadrant-es (sensibilité aux violences sexistes et sexuelles, encadrement, harcèlement, insertion professionnelle...) paraît surtout servir de relais à la vision du ministère. [...]

PISTES À EXPLORER

Sur la base des constats précédents, quelles pistes, selon le SNESUP-FSU, faudrait-il explorer pour revaloriser le doctorat sans le « dénaturer » et sans que les enseignant-es-chercheur-ses ne soient submergé-es par des tâches supplémentaires ?



Les formations proposées aux enseignant-es-chercheur-ses ne peuvent pas être des formations métiers. Une vision commune de la notion d'encadrement ne semble pas adaptée à la diversité des pratiques disciplinaires. Face à la surcharge de travail, l'augmentation des contraintes sur les encadrant-es pourrait avoir l'effet inverse de celui escompté. Par ailleurs, il convient de réaffirmer l'importance de la responsabilité institutionnelle dans le traitement des cas de maltraitance et de ne pas reporter la charge sur les individus uniquement. [...]

La revalorisation salariale du contrat d'ATER doit continuer à être exigée afin que celui-ci soit mieux rémunéré que le contrat doctoral. [...]

Lever le verrou strict de la durée de trois ans pour la durée d'un doctorat apparaît nécessaire pour éviter le stress sur les réinscriptions en cas de délai pour la soutenance. Il s'agit de réaffirmer la nécessité de prendre en compte les situations individuellement, et ce indépendamment de la source de financement et dans le respect des spécificités des disciplines. [...]

Le-la doctorant-e est un-e chercheur-se en formation qu'il serait souhaitable de protéger par un cadrage national. [...]

Le développement du doctorat et l'amélioration des conditions d'encadrement passent par le recrutement immédiat de maîtres et maîtresses de conférences afin d'améliorer le potentiel d'encadrement pour la formation à et par la recherche. ■

**44 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION,
3 NPPV**

Les transformations en cours sur le doctorat portent le risque de dépossession du doctorat pour les enseignant-es-chercheur-ses.



THÈME 3

Intelligence artificielle, enjeux et impacts sur nos métiers

L'usage de plus en plus large de l'intelligence artificielle, en particulier générative, comporte des risques qu'il est important de rappeler. En plus des effets dévastateurs sur l'environnement, ces technologies invisibilisent une grande partie des connaissances et répondent à une logique marchande qui va à l'encontre des principes du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le SNESUP-FSU s'oppose à tout usage massif de l'IA au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Le déploiement massif de l'intelligence artificielle (IA) qui a eu lieu ces dernières années a des impacts sociaux et environnementaux dévastateurs, notamment l'IA générative qui est actuellement la plus largement utilisée. Derrière les promesses vendues par les promoteurs de ces IA, le moindre usage nécessite des infrastructures dramatiquement coûteuses en énergie, en eau et en ressources matérielles et le développement de data centers de plus en plus nombreux. Les IA ne sont pas neutres. Ces outils effectuent un tri opaque de l'information et invisibilisent une partie des connaissances et des pans entiers de la recherche. Ces produits commerciaux possèdent des biais sexistes, genrés et racistes inhérents. Les IA reproduisent et amplifient des dominations existantes et en créent d'autres. Le SNESUP-FSU s'oppose à tout usage massif de l'IA au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Le SNESUP-FSU alerte aussi sur les inégalités d'accès aux outils d'IA, notamment aux outils les plus performants, payants, contrôlés par quelques grandes entreprises du numérique qui organisent la dépendance des usagers et usagères et de nos établissements. Cette logique marchande est incompatible avec les principes du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) défendus par le SNESUP-FSU. Elle conduit à une appropriation de notre travail par des sociétés privées. En lieu et place de la privatisation rampante des savoirs induite par l'usage des IA des Big Tech dans le domaine de l'ESR, le SNESUP-FSU défend un enseignement supérieur émancipateur, accessible à toutes et à tous. Tout déploiement de l'IA participe au capitalisme de surveillance auquel il faut résister et doit en tout état de cause faire l'objet d'une information préalable des usager·ères.

FAIRE FACE À L'UTILISATION DE L'IA PAR LES ÉTUDIANT·ES

Le SNESUP-FSU rappelle son attachement à un usage du numérique par les enseignant·es et les étudiant·es qui soit basé sur des outils libres et loyaux, sans fonctionnalités d'IA imposées. Il est

indispensable de former les étudiant·es à une véritable culture numérique, leur permettant de comprendre le fonctionnement des outils d'IA, d'appréhender leurs limites et les rapports de dépendance que l'usage de ces IA peut créer. Les étudiant·es doivent être formé·es à l'esprit critique, à la vérification croisée des sources, au repérage des hallucinations faites par l'IA, et à la compréhension des biais. Cette formation doit également inclure les impacts environnementaux et démocratiques de l'usage de l'IA.

Le recours banalisé à l'IA par les étudiant·es risque d'affaiblir leurs capacités d'analyse, de rédaction et l'acquisition des savoirs et des compétences, qui sont l'objet même de la formation dispensée : un haut niveau de formation doit être préservé pour qu'une utilisation de l'IA, si elle est souhaitable, soit possible de façon contrôlée.

Compte tenu de l'usage de l'IA fait actuellement par les étudiant·es, la question de l'évaluation des productions écrites et visuelles se pose, en particulier pour les mémoires. C'est aux enseignant·es de décider des modalités d'évaluation adaptées à leur enseignement. L'interdiction explicite de l'usage de l'IA pour les productions écrites et orales doit être inscrite par défaut dans les modalités de contrôle des connaissances et les règlements des examens, même si cela ne résout pas la question de l'applicabilité de ces dispositions.

Alors que de nombreux enseignant·es sont confronté·es à la captation et au téléversement de leurs cours sur les outils d'IA, nous rappelons que les enseignant·es du supérieur sont propriétaires de leur image et de leurs cours, y compris des photocopies, des diaporamas ou de tout autre document fournis aux étudiant·es ; ceux-ci ne peuvent donc pas être téléversés dans une IA sans leur autorisation.

UTILISATION DE L'IA DANS L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

Face à la multiplication des formulaires imposés par nos administrations dans les établissements, la tentation est grande de recourir à l'IA pour les

remplir automatiquement et gagner du temps. Pourtant, la réponse ne réside pas dans l'automatisation de ces tâches, mais dans la réduction des procédures inutiles et des outils redondants et dans une véritable simplification des procédures. En aucun cas, l'IA ni les outils numériques déployés dans l'enseignement supérieur ne doivent servir à remplacer le personnel, à le surveiller ou à vérifier l'accomplissement des enseignements et des activités de recherche.

Comme pour de nombreux autres sujets, la recherche sur l'IA n'est pas nouvelle. Celle-ci est nécessaire et doit se poursuivre. Un certain mal-être de la communauté scientifique spécialiste de ce sujet émerge, notamment face aux risques de ces outils. Cette souffrance doit être prise en compte.

Le SNESUP-FSU est attaché à l'évaluation et à la gestion des carrières par les pairs. Les dossiers de promotion, par exemple, ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement automatisé par l'IA, notamment afin d'éviter de fournir de données personnelles à l'IA. Il est nécessaire de demander que chaque instance de gestion de carrière (CNU, CAC restreint...) s'engage à ne pas utiliser l'IA dans l'exercice de ses missions.

Certains usages de l'IA dans nos métiers sont à haut risque, notamment pour le traitement des candidatures à nos formations (Parcoursup, Mon master...) et dans la gestion RH par l'administration. Il est important de s'opposer formellement à ces utilisations, ainsi qu'à celle de l'IA pour évaluer les étudiant·es et pour les relectures des articles de recherche.

Le recours à l'IA est partiellement dû à la compétition exacerbée créée par le manque de moyens et la dégradation des conditions de travail, notamment chez les jeunes chercheur·ses. L'IA n'est pas une solution aux problèmes de budget ni à l'amélioration des conditions de travail. Il faut davantage de moyens pour encadrer les étudiant·es, davantage de postes de titulaires de personnel de tout statut, davantage de moyens récurrents pour l'enseignement et la recherche.

LUTTER CONTRE LES EXPÉRIMENTATIONS TOUS AZIMUTS

Certains établissements mènent d'ores et déjà des expérimentations sur l'usage de l'IA, parfois sans concertation avec le personnel. Nous rappelons que cette mise en place ne peut se faire sans consulter les instances représentatives du personnel comme les CSA, mais également les conseils centraux et les instances des composantes. Tout déploiement ou expérimentation doit répondre à un besoin réel explicite et après une étude des alternatives à l'usage de l'IA. Ce déploiement ne doit pas conduire à réduire les effectifs ou à augmenter la charge de travail du personnel.



© Snesup

Les risques inhérents au déploiement ou à l'expérimentation des IA, notamment les risques psychosociaux, mais également les impacts écologique et humain doivent être pris en compte en amont. Les établissements ne peuvent pas faire l'économie d'un bilan complet de ces impacts auprès de l'ensemble de la communauté universitaire. Tout·e agent·e ou tout usager·ère doit pouvoir avoir la liberté de refuser d'utiliser l'IA dans l'exercice de ses missions. Ces usages ne doivent pas générer de transfert des données à l'extérieur de l'établissement – même si les IA ne sont pas les seules causes de fuites de données qu'il faut combattre.

Les débats sur les expérimentations ou les déploiements doivent porter également sur le type d'IA et sur leurs finalités d'usage et pas uniquement sur les conditions d'hébergement des données. Les universités ne sont pas en capacité de développer leur propre modèle ab initio et le risque est d'utiliser, sous couvert d'hébergement en local, un modèle préexistant qui comporte d'importants biais.

Les chartes sur l'usage de l'IA qui se développent dans les établissements ne sont que peu contraignantes et enchaînent les poncifs. Elles ne doivent pas être un prétexte au développement massif des IA génératives au sein de nos établissements.

Alors que le gouvernement, le ministère de l'ESR et les directions d'établissement présentent l'IA – notamment l'IA générative – comme une révolution technologique incontournable, les discussions que nous avons pu mener dans ce congrès d'étude montrent à quel point son développement et sa généralisation doivent être remis en cause. ■

**43 POUR, 0 CONTRE, 5 ABSTENTIONS,
2 NPPV**

Tout déploiement de l'IA participe au capitalisme de surveillance auquel il faut résister et doit faire l'objet d'une information préalable des usager·ères.